

CRITERES D'HOSPITALISATION D'UN BRULE

DANS UN CENTRE DE BRULES

Hospitalisation à la phase aiguë :

ADULTES

Surface brûlée > 20%

Surface brûlée >10% AVEC brûlures profondes (2^e degré profond ou 3^e degré)

Surface brûlée < 10% ET critères de gravité :

- Atteinte d'une zone à risque fonctionnel
 - Mains
 - Pieds
 - Face
 - Périnée
 - Plis de flexion
- Signes de gravité
 - Inhalation de fumées (suspectée ou avérée)
 - Lésions circulaires
- Pathologie(s) associée(s) – liste non exhaustive -
 - Polytraumatisme
 - Insuffisance respiratoire chronique
 - Cardiopathie / coronaropathie (sévère et /ou instable)
 - Diabète
- Difficultés à mettre en œuvre un traitement ambulatoire :
 - Hyperalgésie (nécessité de recourir aux antalgiques de palier 3)
 - Conditions de vie défavorables (SDF, manque d'hygiène)
 - Impossibilité à se rendre à la consultation (domicile éloigné ...)
- Mécanisme lésionnel :
 - Brûlures électriques (électrocution)
 - Brûlures chimiques par acide fluorhydrique ou phosphorique
- Age :
 - Adulte > 70 ans

ENFANTS

Enfant de moins de 5 ans si Surface brûlée > 5 % et/ou brûlures profondes

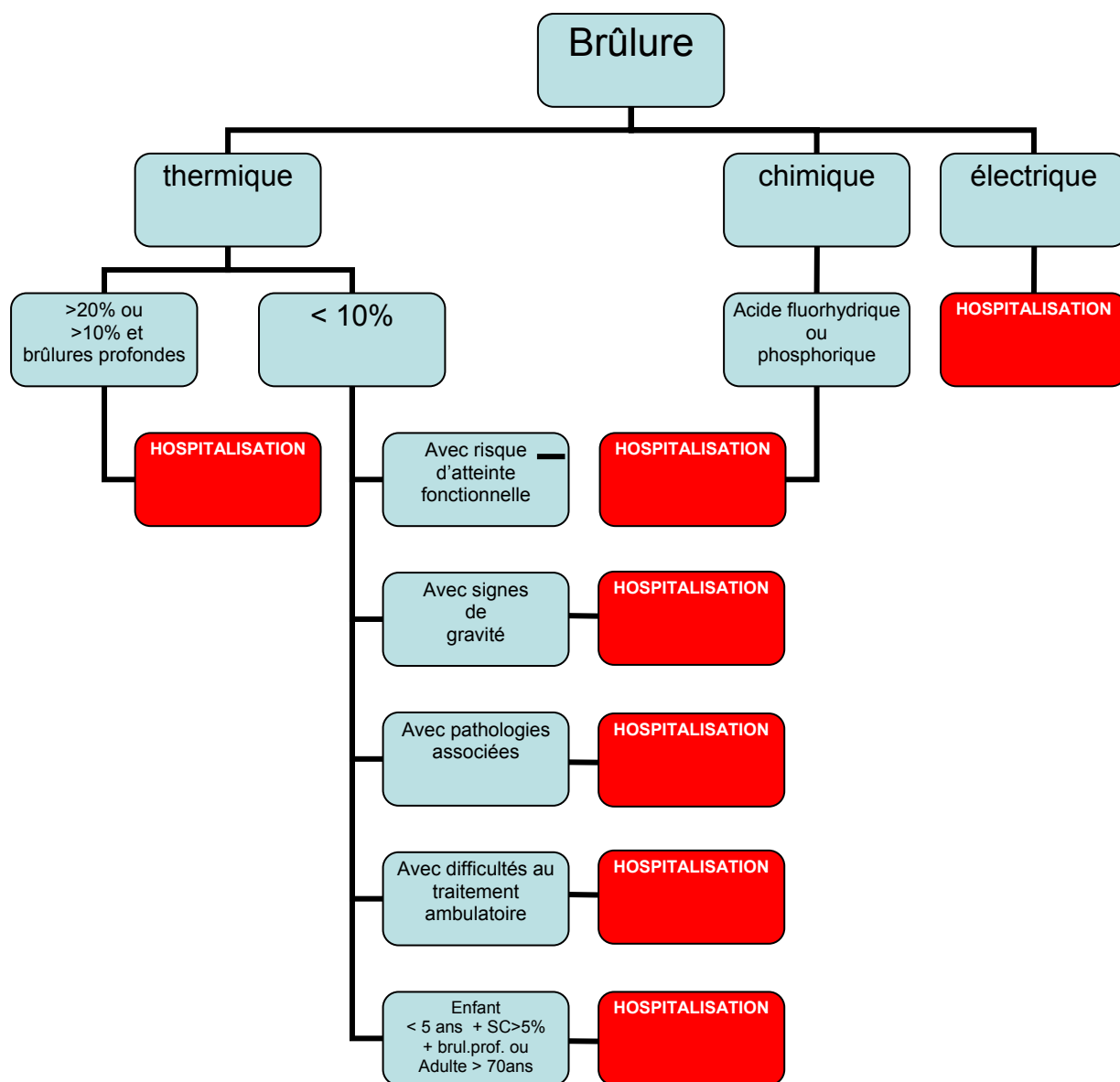
Enfant de plus de 5 ans si Surface brûlée ≥ 10 %

Enfant de plus de 5 ans si Surface brûlée < 10 % et mêmes critères de gravité que pour l'adulte

Hospitalisation à la phase secondaire :

- Pour surinfection des brûlures
- Pour la réalisation des greffes dermo - épidermiques

Les brûlures n'ayant pas cicatrisé après 15 jours d'évolution doivent faire l'objet d'un avis spécialisé auprès d'un service de brûlés.



Dans tous les autres cas de l'organigramme ci-dessus, la prise en charge ambulatoire est possible.

Dans le doute, il est recommandé de contacter un spécialiste de la brûlure (liste disponible ici : www.sfetb.org)